



Date de convocation du conseil municipal : le 27 mai 2014

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Jean-Luc BASSET, André BONSIGNORE, Marie-Claude CHANTELAUZE, Sylvie OLLIVIER, Mikaël THOMAS, Nadine VERNEY et Marianne MICHEL (pour partie)

Absents ou excusés : Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mai 2014.
- Le Conseil approuve les avenants aux marchés de travaux de réalisation de la résidence de tourisme comme suit :
 - Avenant n°2, Lot 2 A « Gros œuvre » passé avec la société STGO pour un montant de 4 119.03 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 2 B « Façades ITE » passé avec la société TEIXEIRA pour un montant de 12 450.00 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 3 « Charpente - Couverture - Zinguerie - Balcons bois - Bardage bois » passé avec la société ROYANS CHARPENTE pour un montant de 22 453.96 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 4 « Etanchéité » passé avec la société ACGP CACI pour un montant en moins-value de 6496.12 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 5 « Menuiseries bois intérieures et extérieures – Gardes corps bois » passé avec la société DAUPHINE MENUISERIE pour un montant de 5 749.61 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 10 « Serrurerie – Gardes- corps – Portes métalliques » passé avec la société ACGP CACI pour un montant de 2 730.00 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 11 « Ascenseur » passé avec la société THYSSENKRUPP pour un montant de 1 438.00 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 13 « Plomberie Sanitaires Ventilation » passé avec la société VIARD GAUDIN pour un montant de 10 726.00 € HT ;
 - Avenant n°1, Lot 15 « Escaliers métalliques – Plancher technique métallique » passé avec la société CHARLY SERRURERIE pour un montant de 1 697.00 € HT.
- Le Conseil approuve le nouveau montant du programme pour l'opération de réalisation de la résidence de tourisme fixé à 10 210 000.00 €HT; décide d'attribuer le marché de travaux du lot 14 « VRD – Espaces verts - Serrurerie » à la société CARRON SAS, avenue du 22 Août 1944 – 38350 LA MURE pour une offre de base de 227 479.65 € HT et une option de 47 958.81 € HT, soit un montant total de 275 438.46 €HT.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour la gestion, à compter du 19 octobre 2014, des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune et approuve les critères d'attribution.
- Le Conseil donne un avis favorable à la demande d'enregistrement de la SPL Oz-Vaujany en vue d'exploiter un dépôt d'explosifs sur la Commune d'Oz en Oisans dans le secteur de l'Alpette, au lieu-dit « Aux Combes », auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations.
- Le Conseil approuve le programme d'un montant de 1 200 000 €HT pour la mise en conformité de la retenue collinaire de l'ALPETTE, à réaliser en 2015, dans le cadre de l'ENTENTE SIEPAVEO-VAUJANY, sous maîtrise d'ouvrage SIEPAVEO et financé à 50% par la Commune de VAUJANY et 50% par le SIEPAVEO.
- Le Conseil approuve l'Avant-Projet des travaux de rénovation des cabines des téléphériques I et II de Vaujany pour un montant de travaux global de 650 000.00 € HT faisant l'objet d'un phasage de réalisation en 2014 et 2015. Il décide également de lancer les consultations afférentes selon la procédure adaptée et d'approuver les modalités de consultation, notamment l'allotissement, les critères d'attribution ainsi que leur pondération.

- Le Conseil homologue les tarifs du Grand Domaine pour la saison d'été 2014 ainsi que l'ensemble des tarifs pour la saison d'hiver 2014/2015 qui sont consultables sur le site internet de la SPL Oz-Vaujany, ainsi que sur celui de l'Office municipal du tourisme de Vaujany.
- Le Conseil crée un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet afin d'assurer les fonctions de Directrice du Pôle Enfance.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention 2013/2014 pour l'accès à la piscine du POLE ENFANCE.
- Le Conseil décide d'attribuer aux agents communaux participant à l'organisation de la course cycliste « La Vaujany », le 29 juin 2014, une prime d'un montant forfaitaire de 122 €.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

